



18 décembre 2023

N° de résolution
ou annotation

2023-197

MUNICIPALITE DU CANTON DE SAINT-GODEFROI

À la séance extraordinaire du Conseil Municipal du Canton de Saint-Godefroi, tenue à la salle Eugène Anglehart ce dix-huitième jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-trois à dix-neuf heures :

Sont présent(e)s : le maire, Gérard Litalien et les conseillers et les conseillères suivants : Johanne Horth, Georges Chapados, France Grenier, Laurette Grenier et Sylvie Lecourtois.

Est absente : Nancy Huard.

Assiste également à la séance : Lumina Horth, greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00.

ADOPTION PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2024-2025-2026

Programme triennal d'immobilisation 2024-2025-2026

Municipalité du Canton de Saint-Godefroi

Considérant l'obligation de chaque municipalité d'adopter son programme d'immobilisation triennal annuellement, selon l'article 953.1 du Code Municipal du Québec.

Année	Projet	Département	Montant estimé	Mode de financement
2024	Réservoir d'eau	Incendie	75 000,00 \$	Surplus accumulé
2025	Rénovation du Bureau Municipal	Administration	60 000,00 \$	Budget courant / Surplus accumulé
2026	Garage municipal	Administration	125 000,00 \$	Emprunt

IL EST PROPOSÉ PAR : Johanne Horth,

QUE ce programme triennal d'immobilisation soit accepté tel que présenté.

2023-198

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère France Grenier que la séance soit levée à 19h05.

En signant le procès-verbal, le maire reconnaît avoir signé chacune des résolutions contenues dans celui-ci.


Gérard Litalien
Maire


Nancy Castelloux
Directrice générale par intérim